



5.5
ARR_0072_2026

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. ROSEAU JÉRÉMY EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

La Présidente de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9 ;

VU l'arrêté n° 957-2022 portant délégation de signature à Monsieur ROSEAU Jérémie en qualité de Directeur général des services de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle ;

CONSIDÉRANT la cessation des fonctions de Monsieur ROSEAU Jérémie au sein de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle à compter du 5 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de mettre fin à la délégation de signature qui lui avait été consentie ;

ARRÊTE

Article 1 – Abrogation de la délégation de signature

L'arrêté n° 957-2022 portant délégation de signature à Monsieur ROSEAU Jérémie en qualité de Directeur général des services de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est abrogé en raison de la cessation de ses fonctions au sein de la collectivité.

Article 2 – Date d'effet

La cessation de la délégation de signature est liée à la cessation des fonctions de Monsieur ROSEAU Jérémie, dont la date de sortie des effectifs de la collectivité est fixée au 5 mai 2026.

Article 3 – Exécution et publicité

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur ROSEAU Jérémie.

Il sera transmis au représentant de l'État dans le département de l'Eure et publié selon les modalités applicables aux actes de la collectivité.

Article 4 – Exécution

Madame la Présidente et les services compétents de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-Audemer, le 14 octobre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

